

LEGISLATURE 2016 – 2021

PROCES-VERBAL no 9

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 28 juin 2017 à 19h00
à la Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : Mme Geneviève Pasche

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 8 de la séance du 3 mai 2017
3. Communications du bureau du Conseil communal
- 3.1. Nomination de la commission chargée de la prise en considération du postulat de M. Vincent Bonvin (Les Verts) « Halte aux produits chimiques et toxiques dans la viticulture »
4. Elections du bureau 2017-2018
 - 4.1. Présidence
 - 4.2. 1ère vice-présidence
 - 4.3. 2ème vice-présidence
 - 4.4. Scrutateurs et scrutateurs-suppléants
5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
6. Réponses aux interpellations
 - 6.1. Réponse municipale N° 5/2017 - Interpellation de M. François Grognez (PLR) « La fête des places de parc »
 - 6.2. Réponse municipale N° 6/2017 - Interpellation de Mme Sandra Glardon (PS) « L'accueil de l'enfance dans notre commune pendant les vacances scolaires »
7. Préavis
 - 7.1. Préavis municipal - Gestion et comptes 2016 de la Commune de La Tour-de-Peilz
 - 7.2. Préavis municipal N° 17/2017 - Demande d'un crédit de construction de Fr. 3'600'000.- pour la transformation et la rénovation de la Maison de commune
 - 7.3. Préavis municipal N° 18/2017 - Réponse au postulat de Mme Christine Hausherr de Maddalena (PLR) « A la place des fleurs et du gazon, plantons fruits et légumes »
 - 7.4. Préavis municipal N° 19/2017 - Réponse au postulat de Mme Lucia Fesselet-Comina (Les Verts) « Renforcer la mobilité douce - Favoriser les flux de piétons et de cyclistes »
8. Rapports
 - 8.1. Rapport de la commission chargée de la prise en considération du postulat de M. Ludovic Gonin (UDC) « Protégeons notre logo communal »
 - 8.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2017 - Plan partiel d'affectation « Campagne Rossier II - La Combe de Villard » et modifications du Plan directeur communal approuvé par le Conseil d'Etat le 21 août 2000 relatives aux secteurs « Campagne Rossier II - La Combe de Villard » et réponses de la Municipalité
 - 8.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 9/2017 - Gestion et comptes 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 - 8.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/2017 - Gestion et comptes 2016 du Fonds culturel Riviera

- 8.5. Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2016 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux de la commission
- 8.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 11/2017 - Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (Intégré au rapport de la COGEST)
- 8.7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2017 - Réponse à la motion de Mme Emmanuelle Wyss (Les Verts) « Encourager les jeunes citoyennes et citoyens à voter »
- 8.8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2017 - Réponse au postulat de M. Anthony Abbott (PLR) « Au marché, samedi, à La Tour »
- 8.9. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 16/2017 - Demande d'un crédit d'étude de Fr. 1'955'000.- pour le développement du projet de construction du nouveau collège Courbet
9. Communications municipales
- 9.1. Communication N° 5/2017 - Charte graphique de la Commune et protection du nouveau logotype
10. Propositions individuelles et divers

Appel

69 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Anthony Abbott – Christian Anglada – Guy Chervet – Olivier Coeytaux – Antoinette De Gautard Rayroud – Martine Gagnebin – Mathias Lorandi – Eric Mamin – Nicolas Mattenberger – Olivier Mottier – Jean Nervi – Pierre-André Oberson – Serge Overney – Michel Sandoz – Dominique Vaucoret

Mme la Présidente ouvre la 9^{ème} séance de l'année 2016-2017, 9^{ème} séance de la législature 2016-2021, en saluant les personnes présentes, la presse - qui s'efforcera de rapporter les discussions au plus près de la réalité - et le public, qu'elle remercie de s'être déplacé pour suivre les débats. Elle souhaite que ceux-ci soient toujours courtois et émet le vœu qu'ils soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il y a lieu d'ajouter les points suivants :

- 4bis Rode des délégués UDC à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE
- 5.1. Motion de Mme A.-M. Arnaud (LTDPL & PBD) « Demande de protection du Jardin Roussy – parcelle 14 »
 - 5.2. Interpellation de M. M. Rohrer (LTDPL & PBD) intitulée « Nouvel horaire des CFF : quelles mesures de compensation pour limiter la péjoration des relations entre l'Est Vaudois et Fribourg-Berne ? » et réponse municipale N° 7/2017 (déposée sur les chaises)
 - 5.3. Interpellation de M. M. Rohrer (LTDPL & PBD) « Optimiser la desserte VMCV entre le milieu de La Tour-de-Peilz (Perrausaz) et la gare de Vevey » et réponse municipale N° 8/2017 (déposée sur les chaises)
 - 5.4. Interpellation de M. N. Bastard (PS) « Pour un chemin du Vallon plus sûr » et réponse municipale N° 9/2017 (déposée sur les chaises)
 - 9.2. Communication N° 6/2017 - Révision du Plan général d'affectation et son règlement (déposée sur les chaises)

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté à l'unanimité tel que complété.

2. Adoption du procès-verbal N° 8 de la séance du 3 mai 2017

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 8 de la séance du 3 mai 2017 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

- 3.1. Nomination de la commission chargée de la prise en considération du postulat de M. Vincent Bonvin (Les Verts) « Halte aux produits chimiques et toxiques dans la viticulture »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

Présidence : UDC

Nicolas Fardel

<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Kurt Egli - François Grognez
	SOCIALISTE	Philippe Neyroud - Nicolas Bastard
	VERTS	Vincent Bonvin
	PDC + Indépendants	Willy Bühlmann

Lettre de M. P. Frey (LTDPL & PBD) annonçant sa démission du Conseil communal. Son remplacement interviendra lors de la prochaine séance.

Les jetons de présence de la séance de ce soir seront abandonnés au profit d'une institution œuvrant en faveur des migrants. Le nom de cette association sera communiqué lors de la prochaine séance.

4. Elections du bureau 2017-2018

Mme la Présidente rappelle que, conformément à l'art. 12, al. 2 du règlement du Conseil, l'élection peut s'opérer tacitement dès lors que le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir. Elle donne la liste des candidats qui lui ont été annoncés pour les différents postes :

- 4.1. Présidence – M. Yohan Ziehli (UDC)
- 4.2. 1^{re} vice-présidence – Mme Sandra Glardon (PS)
- 4.3. 2^e vice-présidence – M. Jean-Wilfrid Fils-Aimé (PDC+I)
- 4.4. Scrutateurs – M. José Espinosa (PLR) et Mme Elisabeth Leimgruber (Les Verts)
Scrutateurs-suppléants – M. Gabriel Ranzato (UDC) et Mme Sylvie Conod (PS)

Ces personnes sont élues en bloc et de manière tacite pour 2017-2018, sous les applaudissements du Conseil.

4bis Rocade des délégués UDC à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE

Le groupe UDC a demandé de pouvoir procéder à une rocade de ses représentants à la délégation variable du Conseil intercommunal du SIGE. Ainsi, M. L. Gonin deviendra suppléant et M. G. Jung délégué.

Cette modification est acceptée de manière tacite.

5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

- 5.1. Motion de Mme A.-M. Arnaud « Demande de protection du Jardin Roussy – parcelle 14 »

Le texte de cette motion est le suivant :

« Le rapport de gestion de La Tour-de-Peilz 2016, cite « Un projet d'aménagement et de requalification du jardin et du quai Roussy a été préparé afin d'adapter ces lieux aux besoins de la population d'aujourd'hui. Actuellement, ce dossier est retenu pour des raisons financières ».

Ce projet est-il à attribuer à l'ancienne Municipalité ou est-il nouveau ?

1- Requalification du Jardin et du Quai

Le jardin Roussy est un parc, lieu de détente, à la disposition de tous.

2- Adapter ces lieux aux besoins de la population d'aujourd'hui

De quelle adaptation parle-t-on ? Comment ont été définis les besoins de la population ? Ces lieux sont occupés d'une façon très naturelle par les familles, les boulistes, les petits, les grands. On peut y voir des jeux de ballons, des pique-niques, les balades à patins à roulettes et à vélos, etc... C'est un espace de liberté. La Municipalité cherche-t-elle à détruire l'harmonie et la joie de vivre qui existent ?

3- Ce dossier est retenu pour des raisons financières

Dépenser de l'argent pour modifier un espace qui apporte du bien-être à tous, paraît incongru. Le Jardin ROUSSY est parfaitement entretenu. Il est apprécié de tous. Il y a foule les samedis, dimanches et jours fériés ainsi que durant les mois de juin, juillet, août et septembre.

L'Association SAUVER LE JARDIN ROUSSY a fait opposition au PGA. Celle-ci aborde :

- Les édicules annoncés et non définis dans le jardin Roussy
- Le biotope, créé en 1983, oublié et absent du plan
- La zone de bruit : La Municipalité a décidé de mettre le jardin Roussy en zone de bruit III. Cette zone définit un environnement de zones artisanales et agricoles !
L'Association a proposé une rectification afin de situer le Jardin en zone de bruit II qui correspond à la zone d'habitation jouxtant le jardin (habitations à faible densité).

Une séance de conciliation, organisée le 22 mars, n'a pas abouti. L'Association a donc maintenu son opposition. Le procès-verbal de cette séance a été rédigé par l'Avocat présent, Me Christophe Misteli. Ce Monsieur est également membre de la Commission d'urbanisme de La Tour-de-Peilz. Il n'y a donc pas de neutralité pour gérer les oppositions.

Pour arrêter toute incertitude au sujet de ce superbe jardin, je demande à la Municipalité d'engager une démarche pour protéger l'entier de la surface de la parcelle 14. La fontaine et de nombreux arbres sont déjà protégés et inventoriés au Canton. Ce serait faire honneur à nos concitoyens qui profitent du Jardin Roussy. De plus, cet espace fait partie de l'identité de notre Commune ; il est admiré par tous et par les nombreux visiteurs suisses et étrangers. »

Mme A.-M. Arnaud constate en préambule qu'elle a envoyé sa motion dans les délais, mais que celle-ci ne figurait pas à l'ordre du jour. Une information aussi importante qu'une requalification d'une zone de détente - le Jardin Roussy - est annoncée en une seule phrase dans le rapport de gestion. Le PGA annonce le Jardin Roussy dans une zone de bruit III incompréhensible et non justifiée (voir art. 43 OPB, Ordonnance pour la Protection contre le Bruit). Cette motion a pour but de demander à la Municipalité d'entreprendre les démarches nécessaires pour la protection de la parcelle concernée (parcelle 14). L'ambiance des beaux jours permet de constater quotidiennement l'attachement de nos concitoyens et des visiteurs au Jardin Roussy tel qu'il a été préservé. Lors de sa sortie annuelle du 6 mai dernier, le Conseil communal a visité une partie des parcs et jardins de Genève. La nature y est privilégiée. Pas de constructions en dur, pas d'édicules, le gazon est simplement offert à la population. Quelques zones ne sont pas tondues pour laisser des parties sauvages ; nous ne pourrions pas les copier, notre jardin n'étant pas assez grand ! A La Tour-de-Peilz, nous avons un biotope, créé sous l'impulsion d'une Municipalité, puis abandonné par les suivantes. Nos concitoyens posent des questions et ne comprennent pas ; ils aimeraient trouver quelques informations utiles et également ludiques pour les enfants. Pourquoi ne pas rester dans l'objectif défini lors de la création de ce biotope en 1983, soit faire découvrir un milieu beau et naturel ? C'est bien l'histoire qu'elle souhaite défendre en rappelant le don de M. Emile-Louis Roussy, mais également un art de vivre libre et non formaté. Elle remercie la Municipalité d'accepter sa présence à la séance de la commission qui traitera de sa motion.

M. le Syndic rappelle qu'un édicule est une petite construction édifée sur le domaine public. Cela peut être des WC, une cabine téléphonique – qui sert maintenant de bibliothèque – ou d'autres petites constructions. La Municipalité tient à conserver ces éléments vu le nombre de personnes qui fréquentent ce parc. La notion de biotope est définie par le Canton. La motionnaire peut avoir sa propre définition, mais qu'elle ne vienne pas dire que ceci est un biotope ; le Canton ne l'admettra pas. La procédure d'attribution des degrés de sensibilité au bruit sur l'ensemble d'une commune relève du Service de l'aménagement du territoire. On peut proposer, mais c'est l'Etat qui décide. C'est la raison pour laquelle cette zone est définie dans le cadre du PGA, comme toutes les autres zones de la commune. Il y a autour du château une zone de sites construits protégés, avec un degré de sensibilité au bruit III. Il y a la zone d'installation publique, qui comprend toutes les zones de 1 à 12 qui figurent dans le PGA et qui sont propriété communale. Le Port – du Verger à la place de la Poteylaz – est en degré de sensibilité III. Il y a la zone de verdure du quai Roussy – qui est une zone avec possibilité d'édicules – et la zone B du littoral. Toutes deux sont en degré de sensibilité III. Il n'y a pas de projet actuellement pour le Jardin Roussy, si ce n'est la place de jeux pour enfants qui devra faire l'objet d'une petite étude pour une mise en conformité de sécurité. Il fut une époque où l'on aurait pu dire que le degré de sensibilité II convenait très bien au Jardin Roussy. C'était il y a 40 ans, lorsqu'il était interdit de marcher sur les pelouses et que les jeux de balles étaient interdits. Si c'est cela que souhaite la motionnaire, il faudrait déjà que le Canton l'accepte et qu'on fasse en sorte que les gens ne puissent pas aller sur les pelouses. Avec le nombre de personnes qui fréquentent le jardin aujourd'hui, il faudrait faire intervenir la police pour évacuer la moitié des gens si on voulait respecter un degré de sensibilité au bruit II, ou alors prendre d'autres mesures plus restrictives. Il y a un côté sournois à cette demande de degré de sensibilité au bruit. Cela n'est pas dit de manière explicite dans la motion, mais le but est tout simplement d'exclure du Jardin Roussy les concerts, en particulier Nox Orae, et le théâtre. Ce n'est pas ce que souhaite la Municipalité, qui veut que cet endroit soit vivant. Le degré de sensibilité III correspond à celui de toutes les zones vertes ; c'est le Service de l'aménagement du territoire qui le définit. Les deux oppositions qui ont été formulées seront traitées dans le cadre du PGA. La motion demande qu'une démarche soit entreprise pour protéger l'entier de la parcelle 14. On le fait déjà, mais avec l'intention de rendre cette place

vivante et au service de la population, et non pas d'éviter toute occupation. Il invite donc la motionnaire de retirer sa motion et, si ce n'est pas le cas, le Conseil à ne pas la prendre en considération.

Mme la Présidente demande à la motionnaire si elle maintient sa motion.

Mme A.-M. Arnaud trouve qu'on lui prête des intentions très désagréables. Il n'a jamais été fait mention, ni dans l'opposition au PGA ni dans la motion, d'une quelconque nuisance en rapport avec Nox Orae ou le théâtre. Le degré de sensibilité II est demandé parce que les habitations qui jouxtent le jardin sont en degré de sensibilité II. Elle ne comprend donc pas pourquoi cette zone de verdure est en degré III.

M. le Syndic constate que la motionnaire s'est dévoilée et qu'elle parle au nom des habitants de la zone villas.

Mme A.-M. Arnaud ne le conteste pas. Est-ce que M. le Syndic lui demande de retirer sa motion pour effectivement engager une procédure de protection du jardin ? Elle se dit tout à fait prête à discuter du degré de sensibilité au bruit, mais si c'est pour ne plus demander la protection, elle trouve cela dommage, parce que c'était l'idée de sa motion.

M. le Syndic rappelle que la protection existe par le biais du PGA.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de cette motion à une commission chargée d'étudier sa prise en considération est refusée à la quasi-unanimité (un avis favorable).

Mme A.-M. Arnaud indique qu'étant donné les explications qui lui ont été données et le fait que la protection du parc fait partie du PGA, elle retire sa motion.

- 5.2. Interpellation de M. M. Rohrer intitulée « Nouvel horaire des CFF : quelles mesures de compensation pour limiter la péjoration des relations entre l'Est Vaudois et Fribourg-Berne ? »
- 5.3. Interpellation de M. Michael Rohrer (LTDPL & PBD) « Optimiser la desserte VMCV entre le milieu de La Tour-de-Peilz (Perrausaz) et la gare de Vevey »

Le texte de la première interpellation, soutenue réglementairement, est le suivant :

« Je me fais écho et par conviction personnelle d'une problématique de correspondances ferroviaires grâce au travail de M. Marc Wüthrich, La Tour-de-Peilz Libre & PBD et de M. Olivier Schorer, Vevey Libre. Cette problématique a déjà donné lieu à une interpellation au Grand Conseil par M. le député Jérôme Christen, Vaud Libre/Alliance du Centre le 13 juin ainsi qu'au Conseil communal de Vevey par M. Olivier Schorer.

De quoi s'agit-il ? Avec le nouvel horaire 2018 des CFF, les relations entre l'Est vaudois et Fribourg-Berne seront nettement péjorées par rapport à la situation actuelle. La Riviera et le Chablais vont souffrir des nouveaux changements prévus en décembre 2017 par les CFF.

Actuellement, les 2 trains directs par heure (IR desservant Aigle, Montreux et Vevey) donnent correspondance à Lausanne pour le train direct (IC) pour Fribourg et Berne.

Avec l'horaire 2018, ce ne sera plus le cas, il n'y aura plus qu'une relation par heure. Un des deux trains Lausanne-Berne sera avancé de quelques minutes à Lausanne, ce qui ne permettra plus la correspondance, sauf quand le train de la ligne du Simplon sera décalé à cause du train pour Milan (4 fois par jour).

Il sera alors encore plus tentant de prendre la voiture pour se rendre à Berne ce qui est un non-sens sur le plan de la politique écologique et des transports actuels. Par ailleurs, les correspondances p.ex. pour Lucerne et le reste du pays seront également nettement péjorées.

Il existe deux variantes pour pallier à ces inconvénients, à savoir :

- Une prolongation du « train des vignes » Vevey – Puidoux jusqu'à Palézieux avec des bonnes correspondances à Vevey (Est-Vaudois) et Palézieux (Fribourg-Berne), doublée d'une desserte Puidoux – Chexbres par bus pour maintenir l'offre Lausanne – Chexbres telle qu'aujourd'hui.
- La mise en place d'un bus direct Vevey – Palézieux avec des bonnes correspondances à Vevey (Est-Vaudois) et Palézieux (Fribourg-Berne)

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle pris la mesure des conséquences du nouvel horaire des CFF pour la région Riviera-Chablais ?
2. Est-elle prête à s'engager fermement pour défendre les propositions faites ci-dessus ?
3. Sinon, quelles mesures compensatoires entend-elle proposer et défendre ?
4. Est-ce que la Municipalité a pris ou prendra-t-elle des dispositions pour se coordonner avec les municipalités voisines de Vevey et de Montreux, voire du Chablais vaudois (Aigle, Bex, Villeneuve) ?

Je remercie la Municipalité pour sa réponse écrite. »

Le texte de la deuxième interpellation, soutenue réglementairement, est le suivant :

« La ville de La Tour-de-Peilz est aujourd'hui reliée à Vevey par la ligne de trolleybus VMCV 201 via la Grand-Rue et par la ligne CFF. Le milieu (Av. de la Perrausaz) et les hauts (Route de Blonay) du territoire communal ne sont aujourd'hui pas reliés directement à Vevey. Les usagers sont contraints de rejoindre la gare à pied ou d'utiliser les lignes VMCV 203/208 avec un temps de parcours important (20-25 minutes), un risque de manquer la correspondance (Grand-Rue) et un transbordement inconfortable (Entre-deux-Villes pour la ligne 208).

Afin d'augmenter la qualité de la desserte en transports publics, nous insistons depuis plus d'une année afin d'obtenir plus de trains qui s'arrêtent à La Tour-de-Peilz, que ce soit via des interpellations de Vaud Libre déposées au Grand Conseil en 2016 (cf. annexe « Réponse du Conseil d'Etat de juin 2016 ») ou des prises de positions lors de la consultation du projet d'horaire 2017 en mai 2016.

Le projet du nouvel horaire CFF 2018 était en consultation jusqu'au 18 juin 2017 et comprenait de nombreux changements dans l'offre pour la Riviera. Nous avons saisi cette opportunité via une nouvelle prise de position afin de tenter à nouveau d'augmenter la desserte par train de La Tour-de-Peilz, axant cette fois-ci notre démarche sur la période du lundi au vendredi aux heures de pointe.

En parallèle à nos tentatives de faire évoluer l'offre CFF, nous avons pu identifier un potentiel d'amélioration de la desserte du milieu de La Tour-de-Peilz (Av. Perrausaz) avec la gare de Vevey via les VMCV.

Notre réflexion est la suivante :

Dans le cadre de l'exploitation des lignes VMCV desservant le centre de Vevey (lignes VMCV 202, 211, 212, 213, 215), des bus transitent à vide via notre commune (« sans voyageurs ») par la Grand-Rue afin de rallier le dépôt VMCV de Clarens à Vevey à la prise de service et de Vevey à Clarens à la fin de service.

Depuis plusieurs années, un de ces bus est volontairement dévié le matin du lundi au vendredi vers 6h15 via Av. des Baumes, Av. de Bel-Air, Ch. de Béranges, Av. de la Perrausaz et Bd d'Arcangier pour ensuite rejoindre directement la gare de Vevey (horaire officiel VMCV 203). Ce bus poursuit ensuite son service sur la ligne VMCV 202. Ce service répond à une demande et permet à plusieurs pendulaires de rejoindre Lausanne rapidement par train direct depuis Vevey (cf V3 ci-après).

Des contacts ont été pris avec la Direction des VMCV afin d'avoir une idée sur le nombre de bus transitant à vide sur la Grand-Rue et pouvant potentiellement être déviés de la même manière que l'exemple ci-dessus (sens La Tour-de-Peilz – Vevey et inversement).

Au niveau du tracé, nous voyons les trois variantes suivantes :

V1 : Dépôt VMCV Clarens ⇔ Rte de Chailly ⇔ Av. de Pérouge ⇔ Av. de la Perrausaz ⇔ Bd d'Arcangier ⇔ Vevey-Gare

V2 : Dépôt VMCV Clarens ⇔ Av. des Baumes ⇔ Av. de la Perrausaz ⇔ Bd d'Arcangier ⇔ Vevey-Gare

V3 : Dépôt VMCV Clarens ⇔ Av. des Baumes ⇔ Av. Bel-Air ⇔ Ch. de Béranges ⇔ Av. de la Perrausaz ⇔ Bd d'Arcangier ⇔ Vevey-Gare

La V1 a l'avantage de desservir plus de quartiers de La Tour-de-Peilz (Sully) et de les rallier directement à Vevey.

La V2 est le tracé le plus court donc théoriquement le moins onéreux.

La V3 correspond à ce qui se fait aujourd'hui pour la course de 6h15 du lundi au vendredi.

A titre indicatif, il faut compter environ 1.5 km pour chaque course déviée dans l'estimation des charges que devrait supporter la commune.

Les discussions avec les VMCV ont fait ressortir le potentiel suivant pouvant être exploité (horaires à titre indicatif et à confirmer en fonction du nouvel horaire 2018) :

Sens La Tour-de-Peilz => Vevey-Gare :

1-2 courses supplémentaires du lundi au vendredi le matin (5h45 et 6h45) s'ajoutant à l'existante de 6h15

2-3 courses le samedi (6h30, 7h, 9h)

2-3 courses le dimanche

Sens Vevey-Gare => La Tour-de-Peilz :

3-4 courses du lundi au vendredi le matin (8h15, 19h, 19h30, 20h, 20h30, 22h)

3-4 courses le samedi dès 18h45

2-3 courses le dimanche

La correspondance avec les trains directs CFF Vevey-Lausanne-Genève est une condition sine qua non à la réalisation de l'offre. Selon les VMCV, nous sommes en théorie hors délai pour une éventuelle mise en œuvre au changement d'horaire de décembre 2017 mais étant donné les ajustements minimes (infrastructures d'arrêt déjà existants, aucun impact sur les horaires des autres lignes VMCV), il pourrait être éventuellement envisageable d'atteindre l'objectif souhaité si la Municipalité et le Conseil communal de La Tour-de-Peilz donnent un signal clair et rapide allant dans le sens de cette interpellation.

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes :

1. La Municipalité nous rejoint-elle dans la volonté d'améliorer la desserte en transports publics sur l'axe Milieu de La Tour-de-Peilz ↔ Vevey-Gare ↔ Lausanne ↔ Genève ?
2. Est-elle prête à s'engager fermement pour défendre les propositions faites ci-dessus pour une réalisation au prochain changement d'horaire (décembre 2017) et demander rapidement aux VMCV une étude de faisabilité et de participation aux coûts ?

Développement souhaité, je remercie la Municipalité pour sa réponse écrite. »

M. M. Rohrer ajoute que, dans le cadre de la consultation publique des nouveaux horaires 2018 des transports publics qui s'est terminée le 18 juin, La Tour-de-Peilz Libre & PBD, par l'intermédiaire de son spécialiste des transports, M. Marc Wüthrich, a déposé six requêtes auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), dont deux donnent lieu aux interpellations déposées ce soir. Il remercie la Présidente d'avoir fait transmettre ces textes aux conseillers communaux. Dans la suite des démarches initiées il y a plus d'une année afin de mieux desservir la commune, La Tour-de-Peilz Libre & PBD a cette fois demandé de faire stopper les trains directs aux heures de pointe du lundi au vendredi le matin et le soir, en particulier le fameux train de 8h06 direction Lausanne. Afin d'augmenter l'offre de la ligne de bus 203 aux heures de pointe et d'éliminer les trois tranches horaires sans bus qui existent aujourd'hui, La Tour-de-Peilz Libre & PBD a demandé d'augmenter la cadence à 12 minutes aux heures de pointe du lundi au vendredi. Cela permettra aussi d'éviter les retards cumulés grâce à un temps de pause plus important pour les chauffeurs entre deux courses. Des courses supplémentaires pour le bus 203 ont été souhaitées le soir, du lundi au samedi, avec départ à 19h44 et 20h04 du centre de La Tour-de-Peilz. La Tour-de-Peilz Libre & PBD a pris position sur l'horaire de la ligne 208 afin que les courses finissent à Entre-deux-Villes, et non plus à l'Oyonne, ce dans le but d'améliorer les correspondances avec la ligne 201 et d'offrir plus de confort aux usagers, en particulier les personnes à mobilité réduite. L'horaire 2018 des CFF provoque une rupture de correspondance à Lausanne une fois sur deux sur le trajet Aigle-Vevey-Lausanne-Palézieux-Fribourg-Berne-Lucerne. Ce changement concerne donc la Riviera et a fait l'objet d'une interpellation au Grand Conseil et au Conseil communal de Vevey par Vaud Libre. Deux possibilités ont été proposées, en particulier une qui utilise le train des vignes avec un prolongement jusqu'à Palézieux. Il rappelle que dans le courant de l'été 2018, et pendant deux à trois mois, la ligne entre Lausanne et Palézieux sera coupée en raison de travaux. Cette proposition peut donc servir de test grandeur nature pour cette période pour laquelle les CFF sont en train de chercher une solution. Afin d'améliorer l'offre de la ligne de bus 203 et partant de l'exemple de la course 31101 (http://www.fahrplanfelder.ch/fileadmin/fap_pdf_fields/2017/10.203.pdf) desservant le milieu de la commune avec la gare de Vevey, La Tour-de-Peilz Libre & PBD souhaite que soit étudiée la possibilité d'utiliser ces courses à vide et que les bus circulant sans voyageurs et transitant sur la route du lac, entre le dépôt de Clarens et le centre de Vevey, soient déviés via l'avenue de Perrausaz, avec possibilité de prendre des voyageurs. Le détail technique figure dans l'interpellation. Des contacts ont été pris avec les VMCV

pour s'assurer qu'une faisabilité théorique soit possible et qu'une entrée en matière de leur part soit envisageable, toujours sous condition que la Municipalité veuille bien entrer en discussion.

Pour ce qui est des réponses apportées ce soir par écrit par la Municipalité, il se déclare satisfait de la réponse à la première interpellation et remercie la Municipalité de continuer à travailler dans l'intérêt de la région. Il se dit également satisfait pour l'instant de la réponse de la Municipalité relative aux VMCV et de son engagement à aller dans le sens de l'interpellation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Ces deux interpellations sont considérées comme réglées.

5.4. Interpellation de M. Nicolas Bastard (PS) « Pour un chemin du Vallon plus sûr »

Le texte de cette interpellation, soutenue réglementairement, est le suivant :

« Le Chemin du Vallon, qui descend de la Route de Chailly pour rejoindre la Route de Saint-Maurice et/ou Rue du Lac, est un axe routier empruntée par les habitants de ce quartier, appelé sympathiquement la cuvette ; il dessert le Gymnase de Burier, la petite gare CFF de Burier (dite de l'Est) et il sert aussi d'accès pour se rendre à la piscine de la Maladaire.

Comme de nombreux riverains, je remarque une augmentation constante du trafic, car cet axe est aussi utilisé comme itinéraire bis pour descendre en direction du lac quand on vient de la sortie d'autoroute de Montreux et vice-versa.

Au final, avec ce trafic supplémentaire de pendulaire, la circulation est vraiment dense – quasi continue - en début et en fin de journée, ainsi qu'à la mi-journée.

Mon interpellation a pour but que des actions soient entreprises afin de sécuriser ce chemin pour les piétons, les cyclistes, et aussi les automobilistes, qui l'empruntent.

Car la particularité du chemin du Vallon est qu'il est dépourvu de trottoirs pour les piétons : adultes et enfants doivent longer la route, d'un côté ou de l'autre de manière à se rendre le plus visibles possible, en priant que les automobilistes auront la bonne idée de ne pas rouler trop vite ni de les serrer de trop près au moment de les dépasser ou de les croiser.

Nous observons fréquemment le cas d'automobilistes descendant ou montant le chemin du Vallon en trombe, sans doute pressés d'aller prendre l'autoroute ou de se rendre à leur lieu de travail. Nous craignons vraiment pour la sécurité des usagers qui empruntent ce tronçon, particulièrement les enfants.

En résumé, cet axe présente à peu près tous les risques : étroitesse qui rend le croisement impossible à certains endroits, nombreux piétons et cyclistes en raison du Gymnase de Burier, et circulation importante, notamment due aux pendulaires.

Je souhaite une réponse écrite de la municipalité quant à cette situation : a-t-elle eu connaissance de ces risques ? que peut-elle envisager de mettre en place ? ralentisseurs ? limitations de la vitesse ? création d'un trottoir ? création d'un sens unique sur une partie ou, comme dans le cas du Chemin de la Paisible, situé entre la route de Blonay et celle de St-Légier, d'en réserver l'accès aux riverains, du moins sur une partie du tronçon ?

Je vous remercie de votre attention. »

M. N. Bastard rappelle que le but de son interpellation est simple ; il s'agit de la sécurisation du chemin du Vallon pour ses usagers, à commencer par les piétons. Comme plusieurs petites routes de la région, le chemin du Vallon est victime du trafic. La population s'est accrue continuellement sur la Riviera, de même que celle, spécifique, du gymnase de Burier, que le chemin du Vallon dessert depuis la route de Chailly ou la route de Saint-Maurice. De manière croissante, ce chemin est semble-t-il également utilisé comme alternative à la route de Chailly pour se rendre de la sortie d'autoroute de Montreux en direction du lac et inversement, un peu à la manière de ce qu'a connu le chemin de la Paisible avant qu'il ne devienne « bordiers autorisés ». Le flux de circulation au chemin du Vallon n'est donc pas – n'est plus – celui d'une petite route, encore moins celui d'un chemin, ce alors même qu'il n'est pas possible de croiser en plusieurs endroits et que la visibilité est réduite du fait que ce chemin est sinueux. De plus, le chemin du Vallon est dépourvu de trottoir. Or, il est emprunté par de nombreux gymnasiens, nageurs se rendant à la piscine de la Maladaire ou sportifs gagnant le nouveau complexe

sportif de la Saussaz depuis la gare de Burier. C'est pour eux et pour les habitants du quartier qu'il a demandé une réponse écrite de la Municipalité, réponse qu'il a pu découvrir ce soir. Il se dit globalement satisfait, mais regrette toutefois qu'aucune mention précise ne soit faite de la construction d'un éventuel trottoir pour la sécurité des piétons.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

6. Réponses aux interpellations

6.1. Réponse municipale N° 5/2017 - Interpellation de M. François Grognez (PLR) « La fête des places de parc »

M. F. Grognez se déclare satisfait de la réponse apportée par la Municipalité à son interpellation.

La parole n'étant pas demandée, cette interpellation est considérée comme réglée.

6.2. Réponse municipale N° 6/2017 - Interpellation de Mme Sandra Glardon (PS) « L'accueil de l'enfance dans notre commune pendant les vacances scolaires »

Mme S. Glardon remercie la Municipalité de sa réponse apportée à son interpellation. Elle relève avec satisfaction la volonté de créer 12 places à l'UAPE du Parc pour l'année scolaire 2017-2018 afin de répondre à une forte demande dans le secteur parascolaire. Cela lui rappelle toutefois qu'il manque la réponse à sa demande concernant le nombre d'enfants en liste d'attente. Qu'en est-il ? Considérons-nous que dès qu'un enfant est sur la liste d'attente de l'UAPE, il a été répondu à la demande ? Elle tient à apporter une précision quant au préambule de la Municipalité. L'annonce et la budgétisation ont été faites ; nous supprimons donc bel bien une prestation destinée à la population. Il est dit dans la réponse qu'au budget 2017 de la Fondation, pour la permanence scolaire de 3 semaines, il était prévu fr. 10'000.-- pour 13 à 24 enfants par jour et fr. 5'000.-- pour un nombre entre 5 et 12 enfants par jour. Avons-nous fait de telles économies ? Si oui, c'est sur le dos des familles et des enfants de nos contribuables.

M. O. Wälchli, municipal, rappelle, comme mentionné dans la réponse, qu'il n'a pas pu être répondu à deux demandes lors de l'année précédente. Il ne voit pas comment la liste d'attente peut être plus précise que cela.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

7. Préavis

7.1. Préavis municipal - Gestion et comptes 2016 de la Commune de La Tour-de-Peilz

La parole n'est pas demandée. Cet objet a été renvoyé à la commission de gestion.

7.2. Préavis municipal N° 17/2017 - Demande d'un crédit de construction de Fr. 3'600'000.- pour la transformation et la rénovation de la Maison de commune

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	VERTS	Elisabeth Leimgruber
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Jean-François Treyvaud - Cédric Urech
	SOCIALISTE	Gérald Helbling - Jacques Vallotton
	UDC	Ludovic Gonin
	PDC + Indépendants	Alois Raemy

7.3. Préavis municipal N° 18/2017 - Réponse au postulat de Mme Christine Hausherr de Maddalena (PLR) « A la place des fleurs et du gazon, plantons fruits et légumes »

M. le Syndic revient sur la page 2 du préavis. Quel est le célèbre homme d'Etat qui a dit : « Offrez un légume à un homme, il se nourrira une journée, Apprenez-lui à jardiner, il se nourrira toute sa vie ! » ? Cet homme n'est autre que Mao Zedong.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC + Indépendants	Margareta Brüssow
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Christine Hausherr de Maddalena - Ingrid Mamin
	SOCIALISTE	Serge Overney - Sandra Glardon
	UDC	Gabriel Ranzato
	VERTS	Christian Anglada

7.4. Préavis municipal N° 19/2017 - Réponse au postulat de Mme Lucia Fesselet-Comina (Les Verts) « Renforcer la mobilité douce - Favoriser les flux de piétons et de cyclistes »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LIBERAL-RADICAL	David Langelaan
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Erik Dumusque
	SOCIALISTE	Michel Bloch - Gilbert Vernez
	UDC	Jean-Pierre Belotti
	VERTS	Geneviève Pasche
	PDC + Indépendants	Jean-Wilfrid Fils-Aimé

8. Rapports

8.1. Rapport de la commission chargée de la prise en considération du postulat de M. Ludovic Gonin (UDC) « Protégeons notre logo communal »

Rapporteur : M. Philippe Neyroud

Mme la Présidente indique que, le postulat ayant été retiré par son auteur, il n'y a pas lieu d'ouvrir la discussion ni de voter sur cet objet.

M. Ph. Neyroud donne toutefois lecture des conclusions du rapport de la commission.

8.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2017 - Plan partiel d'affectation « Campagne Rossier II - La Combe de Villard » et modifications du Plan directeur communal approuvé par le Conseil d'Etat le 21 août 2000 relatives aux secteurs « Campagne Rossier II - La Combe de Villard » et réponses de la Municipalité

M. le Syndic indique que la Municipalité retire ce préavis. Elle souhaite en effet rencontrer une nouvelle fois la commission, dont le rapport est en bonne partie constructif. Et la seule façon de provoquer une nouvelle séance est de déposer un nouveau préavis, avec un esprit d'analyse et de synthèse de ce qui a été fait par la commission. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a établi une réponse écrite. Ce projet a nécessité neuf années de travail, le chef de service part à la retraite dans deux semaines ; il était donc bon de conserver une trace de ce qui s'est passé afin de pouvoir retravailler de concert avec la commission.

8.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 9/2017 - Gestion et comptes 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Rapport lu par Mme Nathalie Dubuis

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (trois abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 9/2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2016 ;
2. de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2016.
- 8.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/2017 - Gestion et comptes 2016 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par M. Jacques Vallotton

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (trois abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 10/2017,
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2016 du Fonds culturel Riviera.

- 8.5. Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2016 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux de la commission

Rapporteur : M. Cédric Urech, président de la Commission de gestion

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme la Présidente indique que la discussion portera d'abord sur le rapport de gestion de la Municipalité, puis le rapport de la commission de gestion, les vœux de la commission et les réponses de la Municipalité, et enfin sur les comptes, dicastère par dicastère.

La discussion n'est pas demandée sur le rapport de gestion de la Municipalité, le rapport de la commission de gestion, les vœux de la commission et les réponses de la Municipalité. La discussion porte ensuite sur les comptes, dicastère par dicastère :

- | | |
|--|-------------------------------|
| 1. <i>Administration générale</i> | La parole n'est pas demandée. |
| 2. <i>Finances</i> | La parole n'est pas demandée. |
| 3. <i>Domaines et Bâtiments</i> | La parole n'est pas demandée. |
| 4. <i>Urbanisme et Travaux</i> | La parole n'est pas demandée. |
| 5. <i>Instruction publique et cultes</i> | La parole n'est pas demandée. |
| 6. <i>Sécurité – Population – Feu</i> | La parole n'est pas demandée. |
| 7. <i>Famille – Jeunesse et Sport</i> | La parole n'est pas demandée. |

Au vote, le rapport de gestion de la Municipalité, les dépenses imprévisibles et exceptionnelles et les conclusions du rapport de la commission de gestion sont adoptés à une très large majorité (six abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2016,
- ouï le rapport de la commission de gestion de l'année 2016,

- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver le rapport de la commission de gestion ;
2. d'adopter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour l'exercice 2016, tels que présentés ;
3. d'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2016 tels que présentés ;
4. d'approuver le rapport de Gestion pour l'exercice 2016 ;
5. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016.
- 8.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 11/2017 - Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (Intégré au rapport de la COGEST)

Voir point 8.5 ci-dessus.

- 8.7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2017 - Réponse à la motion de Mme Emmanuelle Wyss (Les Verts) « Encourager les jeunes citoyennes et citoyens à voter »

Rapporteur : Mme Margareta Brüssow

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme la Présidente remarque que la commission a formulé un amendement.

Mme M. Brüssow rappelle la teneur de cet amendement qui demande que, dès 2018, la distribution de la brochure « easyvote » soit limitée aux jeunes électeurs de 18 à 19 ans, la statistique réduite à ce groupe d'âge et le montant adapté au budget 2018.

M. le Syndic remercie la commission pour cet amendement, que la Municipalité ne pouvait pas mettre en pratique de son propre chef étant donné qu'il s'agit d'une motion. Il invite donc le Conseil à soutenir cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de la commission est accepté à une très large majorité (deux abstentions). Puis les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 14/2017,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre de jour,

d é c i d e

de prendre acte que le préavis municipal N° 14/2017, tel que amendé, répond à la motion de Mme Emmanuelle Wyss (Les Verts) « Encourager les jeunes citoyennes et citoyens à voter » et de considérer celle-ci comme réglée.

- 8.8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2017 - Réponse au postulat de M. Anthony Abbott (PLR) « Au marché, samedi, à La Tour »

Rapporteur : M. Gilbert Vernez

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. F. Vodoz indique que mardi 13 juin, il a eu le plaisir de faire visiter la place des Anciens-Fossés aux commerçants du marché de Vevey en vue de leur installation à La Tour-de-Peilz les mardis et samedis durant toute la période de la Fête des Vignerons (montage et démontage des arènes inclus). Ceux-ci ont été très enthousiastes ; la décision de demander à pouvoir occuper la place des Anciens-Fossés à partir d'octobre-novembre 2018 et pendant une année a été votée à l'unanimité moins une abstention. La demande sera faite par écrit ces prochains jours. Il pense pour sa part que c'est une bonne idée du point de vue commerçant et que c'est une superbe opportunité à saisir.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 15/2017,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre acte que le préavis municipal N° 15/2017 répond au postulat de Monsieur Anthony Abbott « Au marché, samedi, à La Tour ! » et de considérer celui-ci comme réglé.

8.9. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 16/2017 - Demande d'un crédit d'étude de Fr. 1'955'000.- pour le développement du projet de construction du nouveau collège Courbet

Rapporteur : M. Kurt Egli

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées par la commission à la quasi-unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 16/2017,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 1'955'000.-- pour le développement du projet de construction du nouveau collège Courbet jusqu'à et y compris soumissions rentrées, à prélever par le débit du compte N° 9170.049.00 "Etude collège Courbet" ;
2. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'à la fin des études planifiées en 2019 ;
3. d'autoriser le cas échéant la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de Fr. 85'000'000. -- accordé par le Conseil lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé à ce jour pour Fr. 20'000'000. -- ;
4. de prendre acte que le montant du présent préavis sera intégré au préavis municipal pour la demande du crédit de construction ;
5. de prendre acte que ce projet répond pleinement à la motion de Monsieur Georges Kohler du 9 février 1994 « Promouvoir en priorité une salle de gymnastique omnisport dite « salle double » avec mensurations pour compétition » et de considérer celle-ci comme réglée.

9. Communications municipales

- 9.1. Communication N° 5/2017 - Charte graphique de la Commune et protection du nouveau logotype
- 9.2. Communication N° 6/2017 - Révision du Plan général d'affectation et son règlement

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

M. le Syndic donne quelques informations au sujet des motions et postulats en suspens dont le délai de réponse est dépassé :

Motion Krähenbühl	Année de la famille – Centre familial en plein air	Rien à signaler
Motion Rithener	A La Tour-de-Peilz, skate park pour nos jeunes. Concrétisons leur souhait	Un rapport a été demandé pour voir ce qu'il est possible de faire en termes d'Urban skate (mobilier urbain permettant de faire du skate dans la ville). Une association a été fondée le 25 février 2017 et une première séance a eu lieu le 22 mai 2017, l'objectif étant de présenter un préavis municipal concernant un mobilier urbain
Motion Chervet	La propriété est aussi une responsabilité	Liée à l'analyse EPIQR. La réponse se fait attendre, en lien avec la nomination d'un collaborateur technique à M. Y. Roulet
Motion Grangier	Valorisons nos parcelles communales	Nous sommes en phase de finalisation avec la coopérative d'habitation des Jardins de la Paix et pensons arriver avec une proposition avant la fin de l'année
Motion Rithener	Une politique du logement proactive, des logements pour tous, à prix abordables, protégés et adaptés	Liée à la motion Grangier

Il souhaite ensuite rendre hommage à Rose-Marie et Fredy Hungerbühler, de la boulangerie éponyme, qui ont contribué au bien-être de la population boélande et à la renommée de notre ville par la qualité de leurs produits. Ils ont débuté le 1^{er} octobre 1966 en reprenant la boulangerie Richard et la fermeture se fera le 15 juillet prochain, après 51 ans d'activité. Rose-Marie a été pendant 20 ans vice-présidente des boulangères de Suisse romande, deux ans vice-présidente du comité suisse des boulangères. Tout avait été planifié pour que la succession du commerce soit assurée par leur fils Dany. Malheureusement, celui-ci est décédé le 11 octobre 2016 d'un anévrisme en allant soigner ses chevaux. Depuis, ils ont mis tout en œuvre pour que leur commerce soit repris par des artisans boulangers-pâtisseries-confiseurs dignes de ce nom pour continuer à proposer des produits artisanaux et non industriels. C'est chose faite et la réouverture du commerce est planifiée le 22 août.

M. O. Martin, municipal, propose de profiter de l'apéritif qui se tiendra dans les salons inférieurs pour admirer la nouvelle peinture des murs de la Maison Hugonin, qui a été entièrement refaite, ainsi que la nouvelle cuisine. Les peintures de la salle du Conseil seront refaites durant l'été.

M. O. Wälchli rappelle qu'en cette fin de semaine aura lieu la Fête de la Jeunesse. Tout le monde est cordialement invité à participer à l'apéritif officiel, servi le samedi à midi sous le couvert du collège des Mousquetaires, ainsi qu'au cortège, dont le thème cette année est le Carnaval des animaux.

10. Propositions individuelles et divers

M. Cl.-A. Luy était intervenu lors de la dernière séance pour tenir le Conseil informé des activités du SIGE et rappeler que les représentants de La Tour-de-Peilz se tenaient à disposition pour répondre à toutes questions éventuelles. Ce message n'est pas resté sans réponse. En effet, Mme A.-M. Arnaud a saisi l'occasion pour lui poser deux questions auxquelles il peut apporter brièvement les réponses suivantes :

- La première portait sur les installations d'épuration des eaux situées sur la place de lavage des bateaux au port de La Tour-de-Peilz. Il existe un séparateur qui est vidé suivant son taux de remplissage (information obtenue auprès du garde-port, M. Siebert, qu'il profite de remercier)
- La seconde portait sur la manière dont les habitants de La Tour-de-Peilz sont tenus au courant de la propreté de l'eau des plages. C'est l'inspectorat des eaux du Canton qui surveille la qualité bactériologique de l'eau

des plages vaudoises des différents lacs. Ce n'est pas le SIGE qui assure cette prestation (site internet : <http://www.cipel.org/plages-du-leman/>)

La dernière séance de l'année s'est déroulée le jeudi 22 juin à Veytaux, selon la tradition dans la commune de la Présidente ou du Président sortant. Les points de l'ordre du jour étaient, pour la plupart, standards. Après les points traditionnels touchant à l'appel, une modification de l'ordre du jour a été proposée et acceptée. Un motionnaire a en effet retiré ses motions portant sur des thèmes qui doivent être issus d'un règlement ancestral et qui reviennent fréquemment devant l'assemblée, à savoir la possibilité de donner le droit aux délégués suppléants de s'exprimer et la représentativité des communes. Suite aux séances préparatoires, plusieurs communes se sont franchement opposées à ces textes et ont annoncé qu'elles les refuseraient. Le motionnaire, ayant eu vent de ces décisions, a pris les devants et demandé de les retirer de l'ordre du jour. Le Bureau et le Comité de direction n'ont pas apporté de communication spéciale. Un préavis, dont la présidence est confiée à La Tour-de-Peilz, a été déposé. Toujours dans le cadre du projet Turbeau, il concerne la réalisation de l'usine d'ultrafiltration, du réservoir et l'adaptation d'ouvrages voisins situés près des Avants. L'adoption de deux préavis, l'un relatif aux comptes et au rapport de gestion 2016, l'autre à la réalisation de la conduite de Jor-Les Avants-Bignères à Montreux, ont été acceptés et n'ont pas soulevé de questions. M. J.-J. Burgi, de Vevey, a été élu vice-président pour l'année 2017-2018 selon le tournoi établi. Félicitations à notre collègue, M. G. Jung, qui a été élu scrutateur suppléant. La bonne organisation de la structure du SIGE prévoit des postes ainsi que des remplaçants. Il est même permis de se porter volontaire pour un poste désiré, qui est d'ailleurs presque toujours ratifié par le Conseil intercommunal. Il profite ici de féliciter les autres membres élus cette année, mais qui ne sont pas des représentants de La Tour-de-Peilz. Il a pour sa part une certaine manière d'envisager la gestion des affaires, mais n'est pas habitué à des surprises de dernière minute. Quelle réaction face à l'annonce faite par le vice-président nommé voici près d'une année par courriel à 12h01, le jour de l'élection : *Je ne suis pas candidat à la présidence / Je suis en vacances en Forêt Noire jusqu'au 25 / Je retire mes deux motions / Jacques Devenoge / Envoyé de mon appareil...* La présidence se fait selon un tournoi préétabli. M. J. Devenoge a souhaité occuper cette année le poste de vice-président, auquel il a été élu par la majorité. Il ne s'est d'ailleurs pas privé de rappeler sa fonction future dans ses différents courriers. Il fut proposé par le PDC+I, parti qui lui a déjà fait une faveur en acceptant sa postulation, puisqu'il n'avait pas été réélu lors des dernières élections communales. Une personne extérieure au Conseil peut toutefois être proposée par un parti, comme le précise le règlement du SIGE. Depuis son élection en juin 2016, il a démissionné du groupe PDC+I de La Tour-de-Peilz. Comment le Conseil peut-il être tenu au courant des informations des commissions intercommunales par quelqu'un qui ne participe pas aux séances du Conseil communal ? Des discussions ont été entreprises en urgence pendant les six heures qu'il restait pour trouver une solution afin que La Tour-de-Peilz ne perde pas le siège auquel elle a droit pour l'année à venir. Les diverses solutions envisagées et analysées ont débouché sur le choix d'une personne ayant une idée de la technique, de la finance et du management. Après analyse, le groupe a nommé un volontaire, qui a accepté la tâche... lui-même ! Elu le soir même par l'assemblée intercommunale, il tient à remercier les personnes qui lui ont fait confiance et s'engage à tout entreprendre pour représenter dignement les intérêts de La Tour-de-Peilz et de l'ensemble des communes constituant le SIGE. Il encourage toutefois les groupes, lors des nominations, à prendre en considération les disponibilités, les compétences et le bon vouloir des gens qu'ils présentent.

M. G. Vernez revient sur le communiqué de presse relatif aux comptes communaux 2016. Il se réjouit que le résultat de ces comptes soit plus que satisfaisant. Ce n'est pas la première fois qu'une prévision pessimiste débouche finalement sur un résultat positif. Après le refus massif par la population de la hausse des points d'impôts, des modifications ont été apportées au budget 2017. La Municipalité a proposé la suppression de diverses prestations ; le Conseil les a acceptées au vu de la situation financière du moment. Suite au bouclage des comptes 2016, qui montre un solde positif de fr. 6'800'000.-- alors qu'on tablait sur un exercice négatif de trois millions de francs, le groupe socialiste demande à la Municipalité ce qu'elle a l'intention de réintroduire comme prestations et quand elles seront réintroduites.

M. J.-P. Schwab, municipal, répond que la plupart de ces coupes étaient des reports de charges, pas forcément des suppressions. La Municipalité va établir un nouveau budget pour l'année 2018. Le Conseil verra dans ce cadre-là les modifications qu'elle entend apporter et les reports de charges qui seront réintégrés.

M. J.-Y. Schmidhauser revient sur l'inventaire des titres du patrimoine financier de la commune. Quel rapport y a-t-il entre la société Matterhorn Gotthard AG ou la sucrerie d'Aarberg et La Tour-de-Peilz ? Il peine à comprendre que la commune possède des actions dans ces sociétés, d'autant que ces titres ne rapportent que très peu d'argent. Il s'étonne que la Municipalité n'investisse pas dans des sociétés locales, qui font quelque chose pour la région. Il prend l'exemple de participations dans la société d'habitation Logacop à Lausanne. Pourquoi est-ce que la commune a des parts dans cette société et non pas dans les sociétés coopératives qui ont des activités sur notre territoire ? Il invite donc la Municipalité à se pencher sur la composition du patrimoine financier pour faire peut-être un peu de nettoyage dans ces titres qui doivent exister depuis des années.

En mai 2017, la population a accepté la stratégie énergétique 2050. On a beaucoup parlé du nucléaire, mais de très nombreux changements très intéressants pour des propriétaires fonciers découlent de ce paquet, notamment au niveau du solaire photovoltaïque. Ces changements sont essentiellement dus à la question de la consommation propre. A l'époque, l'idée était d'avoir des rendements basés sur des subventions étatiques. Ce système est maintenant pratiquement terminé. Dorénavant, le système favorise la consommation propre. Cela signifie la possibilité pour un propriétaire foncier de revendre l'électricité produite à ses locataires. Aujourd'hui, les locataires paient 23 cts à Romande Energie pour acheter du courant normal (mix énergétique qui contient du nucléaire). Demain, grâce aux baisses de prix sur le solaire, nous pourrions revendre de l'électricité solaire pure aux locataires pour 18 cts. On ferait donc d'une pierre deux coups. D'une part une bonne affaire financière, de l'autre vendre du courant vert de première catégorie, produit localement. Il invite donc la Municipalité à examiner attentivement les nouveautés qui découlent de ce nouveau paquet législatif.

M. R. Urech indique que les délégués de l'ASR ont reçu le préavis concernant le budget 2018 de l'association. Conformément à la demande formulée lors de la séance de relevé de décembre 2016 relative au budget de la commune, il s'est permis de transmettre le lien vers ce document à la Commission des finances, par l'intermédiaire de M. G. Chervet. Il se met volontiers à disposition pour une séance de travail avec la COFIN si désiré ou pour prendre note des interrogations et questions à relayer au sein de la commission de gestion de l'ASR.

Mme Ch. Rithener rappelle qu'elle avait déposé en 2010 une motion en faveur d'un skate parc à La Tour-de-Peilz ». On apprend ce soir qu'il y aura une sorte d'ersatz de skate parc sous la forme d'un mobilier urbain. Elle se dit très sceptique et sourit à ce groupe qui s'est créé. Elle suivra ce dossier avec beaucoup d'intérêt et contactera les jeunes qu'elle avait rencontrés en 2010, qui ont beaucoup vieilli, pour voir ce qu'ils pensent d'un mobilier urbain à la place d'un vrai skate parc. En tant que motionnaire, elle demande à pouvoir être si possible associée aux travaux.

Concernant la Fête de la Jeunesse, il n'a pas été fait mention des promotions. Qu'en est-il, est-ce que les promotions sont ouvertes à toute personne intéressée ?

M. O. Wälchli répond que l'intéressée pourra prendre contact avec l'association qui s'est créée puisque ce sont exactement les mêmes jeunes qui l'avaient sollicitée pour déposer la motion concernant le skate parc. Ils sont certes un peu moins jeunes, mais ils pratiquent toujours le skate.

Concernant les promotions, les personnes intéressées peuvent le lui faire savoir par mail et il leur transmettra des invitations. Il s'excuse pour l'oubli de la part de la direction des écoles.

M. J.-S. Fornerod remercie toutes celles et ceux qui ont œuvré pour l'ouverture de la ressourcerie. Ce projet est arrivé à bon port, l'endroit est tout à fait adéquat. Serait-il possible, lors d'un prochain bulletin d'information communal, de rappeler que cette ressourcerie existe et qu'il est possible d'y déposer ce qui fonctionne et dont on n'a plus besoin pour le mettre à disposition de ceux qui souhaitent récupérer quelque chose ?

M. W. Bühlmann demande aux services concernés de faire un peu d'ordre non pas dans les titres, mais sur les chemins et routes des hauts de la commune. Au chemin du Crotton, peut-être est-ce pour faire un peu bucolique pour le futur éventuel quartier écologique, mais la haie va bientôt traverser la route. Cela peut gêner les personnes qui passent à cet endroit, que ce soit à pied ou avec un véhicule. Il faut que la haie soit coupée aux limites. Il serait bon également de faire un contrôle sur l'ensemble de la commune.

M. J. Vallotton a eu l'heureuse surprise de découvrir le premier numéro de SYNDICS RIVIERA INFO, quatre pages qui décrivent et vont décrire dorénavant, deux fois par an, les travaux de la Conférence des syndicats de la Riviera. Jusqu'à maintenant, cette Conférence - qui n'a aucune légitimité institutionnelle - a préféré l'ombre, voire la clandestinité, plutôt que la pleine lumière. Que de fois, depuis une quinzaine d'années, a-t-on demandé, sans beaucoup de succès, ce qu'elle concoctait. C'est donc une petite révolution que d'avoir entre les mains ces quatre pages, pas très bien imprimées il est vrai, mais il faut un début à tout. On remarque que la Conférence des syndicats a même le sens de l'humour, avec un montage photographique très fusionnel des principaux édifices de la Riviera. On constate aussi, en feuilletant les pages, que la Conférence n'est pas une amicale de boules où le chasselas coule à flot. Cette Conférence ne chôme pas, loin s'en faut ! Plus d'une quinzaine de dossiers sont passés entre ses mains depuis le début de la législature. Cela démontre s'il le fallait que l'esprit régional existe déjà bel et bien, très concrètement, et qu'il demande à être encore plus légitimé et développé. Il profite de l'occasion pour annoncer que le Conseil communal de Montreux a accepté la semaine dernière, à une confortable majorité, le postulat demandant à consulter par un vote l'avis des citoyens sur des projets de fusion. Même acceptation donc qu'à Vevey. Nul besoin de rappeler que La Tour-de-Peilz a, de son côté, dit non. On entend souvent dire que La Tour-de-Peilz est un trait d'union entre Vevey et Montreux. Il se dit d'avis que cette ponctuation, ce trait d'union, devrait être remplacé aujourd'hui par un grand point d'interrogation.

M. J.-F. Treyvaud remercie et félicite la Municipalité et ses services pour la main-courante qui a été posée au Bain des hommes pour accéder à l'eau, ainsi que pour les travaux de peinture qui ont été faits sur les cabines.

M. Ph. Neyroud revient sur la communication no 5/2017 et les travaux de la commission qui a traité du logo communal. Dans cette communication, il est précisé que le nouveau logo sera protégé au titre de marque commerciale liée à un bien ou à un service auprès de l'IPI (Institut fédéral de propriété intellectuelle). Peut-on connaître le détail et l'étendue de cette protection ?

M. le Syndic remarque qu'il y a 45 classes relatives à la protection. La Municipalité en a choisi 9, à savoir :

- 16 - Papier et carton; produits de l'imprimerie; articles pour reliures; photographies; papeterie et articles de bureau, à l'exception des meubles; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage; matériel pour artistes et matériel de dessin; pinceaux; matériel d'instruction ou d'enseignement; feuilles, films et sacs en matières plastiques pour l'emballage et le conditionnement; caractères d'imprimerie, clichés.
- 21 - Ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine; peignes et éponges; brosses, à l'exception des pinceaux; matériaux pour la brosse; matériel de nettoyage; verre brut ou mi-ouvré, à l'exception du verre de construction; verrerie, porcelaine et faïence.
- 25 - Vêtements, chaussures, chapellerie.
- 33 - Boissons alcoolisées (à l'exception des bières).
- 35 - Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau.
- 36 - Services d'assurances; affaires financières; affaires monétaires; affaires immobilières.
- 41 - Éducation; formation; divertissement; activités sportives et culturelles.
- 44 - Services médicaux; services vétérinaires; soins d'hygiène et de beauté pour êtres humains ou pour animaux; services d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture.
- 45 - Services juridiques; services de sécurité pour la protection des biens et des individus; services d'agences de détectives; garde d'enfants à domicile; accompagnement en société (personnes de compagnie), services de médiation; services d'agences matrimoniales, services de clubs de rencontres; établissement d'horoscopes; services de pompes funèbres, services de crémation, organisation de réunions religieuses; location de vêtements.

M. M. Bloch remarque qu'une nouvelle maladie du goudron est apparue à La Tour-de-Peilz, sur l'avenue Bel-Air et l'avenue des Alpes. Des trous font que très rapidement le goudron s'affaisse. L'intervention des services communaux a été prompte, mais peut-on avoir quelques explications sur ces trous très inopinés et assez bizarres ?

Mme N. Rivet annonce que la commission des finances participera aux travaux de la commission chargée d'examiner le préavis municipal N° 17/2017 - Transformation et rénovation de la Maison de commune.

Mme G. Pasche prononce son discours de fin de présidence :

« Me voilà arrivée à la fin de cette présidence, que j'avais acceptée un peu malgré moi, mais avec le soutien de ce conseil et de M. le syndic, qui s'était appliqué à mettre l'accent sur l'aisance de la charge lors de la première année de législature. Dans les faits, cela s'est révélé un tant soit peu inexact.

Il m'a fallu rapidement mettre le pied à l'étrier, trouver une procédure pour résoudre l'arrivée d'une cinquième personne dans un groupe de 4 alors que les lois et règlements ne donnaient que fort peu d'éléments pour orienter une prise de décision. J'ai dû aussi me cramponner aux chiffres et à leur rigueur pour ne pas déraiper dans une séance consacrée entièrement au budget. Je remercie cette assemblée d'avoir ainsi veillé à me réserver quelques exercices d'assouplissement à un âge où le risque de rigidité guette chacun.

Aujourd'hui, je suis contente de savoir que, lors des dépouillements de votations et d'élections, les futurs présidents et les scrutateurs pourront compter sur les employés communaux. Ils auront ainsi une vision globale sur l'ensemble des étapes des scrutins allant du contrôle des cartes de vote à la transmission des résultats de vote au Canton. Cet appui de la commune aura l'avantage de réduire le nombre d'interlocuteurs dans l'organisation des dépouillements. Cette solution sera bienvenue à l'heure où M. Cornut nous quitte après 7 années où il en a été le grand organisateur.

Etre présidente, c'est aussi multiplier les contacts avec la Municipalité et les conseillers d'autres partis, échanger des points de vue et réaliser parfois que certaines différences sont moins importantes qu'elles n'y paraissent au premier abord. En effet, hors de la joute des échanges verbaux du conseil, les positions sont parfois moins tranchées et plus nuancées.

Enfin, invitée à différentes manifestations boélandes, j'ai apprécié de rencontrer certains des acteurs économiques de la place et de prendre davantage la mesure des activités culturelles et sociales de notre ville.

Dans les manifestations de la Riviera, j'ai aussi pris conscience que notre région prend depuis plusieurs années de plus en plus d'importance à tous les niveaux et que notre commune en bénéficie aussi, notamment à l'égard

de l'image que nous donnons à l'extérieur même si j'ai parfois regretté que les activités spécifiques à La Tour n'aient pas une visibilité suffisante pour être nommées dans les discours au même titre que celles de Vevey et Montreux. Pourtant, La Tour-de-Peilz ne manque pas de faire-valoir dans le domaine culturel avec son Musée du jeu ou bientôt sa saison théâtrale, dans le domaine social grâce à l'Escale ou encore dans le domaine économique avec Nestlé Suisse. Mon souhait est que son rayonnement soit renforcé par toutes les mesures nécessaires.

Aujourd'hui, je me réjouis de retrouver ma place de conseillère verte au sein du conseil et de pouvoir à nouveau m'exprimer dans cette assemblée où règne, à l'instar de notre pays, un système démocratique qui nous offre une vraie chance d'influer sur le cours des choses, même si, en appartenant à la minorité, les chances d'influer sont réduites.

Pour finir, je voudrais remercier ici tous mes collègues et la municipalité pour le fair-play qui a régné la plupart du temps dans les relations que j'ai eues avec vous. Je voudrais aussi souligner la disponibilité du greffe, de la préfecture et de notre secrétaire Mme Dind qui m'ont assistée pour que je puisse exercer au mieux ma fonction de présidente. Je voudrais souligner tout spécialement la qualité de la rédaction des PV de notre secrétaire et lui témoigner toute mon admiration pour l'excellence de son orthographe. Aujourd'hui, je suis contente de passer le flambeau à mon successeur, M. Yohan Ziehli. Notre conseil, j'en suis sûre, aura du plaisir à débattre sous sa houlette. »

M. le Syndic estime que tout rajout serait superflu suite à ces propos chaleureux. Il lui remet le traditionnel plateau en étain, ainsi qu'un magnifique bouquet de fleurs, et lui souhaite tout de bon pour la suite. Il s'adresse ensuite à M. Yohan Ziehli. Il le félicite de son élection en tant que président et se dit certain que tout se passera très bien. Il laisse Mme T. Aminian, qui fut sa professeur au gymnase de Burier, lui remettre un magnifique panier de fleurs.

M. Y. Ziehli remercie chacun de la confiance qui lui a été témoignée ce soir, certes de manière un peu rapide. Si quelqu'un ne voulait pas marquer cette confiance, il n'a en tout cas pas eu le temps de le faire. Il part ainsi sans pression. Il aurait aimé venir avec le beau soleil qu'il y avait cet après-midi sur la place d'armes de Bure ; c'est un premier échec qu'il tentera de compenser dès la séance du mois de septembre avec le plus grand des plaisirs. La première priorité qui devra être la nôtre, et donc la première tâche qui devra être la sienne, sera d'aller dans la même direction que ce qui a été fait cette année, en tentant de chercher une cohésion et des débats basés sur la construction et la possibilité d'agir ensemble pour La Tour-de-Peilz, et non pas dans les clivages partisans. Il se dit certain que nous pourrons réussir dans ce sens, et que la nouvelle équipe du Bureau pourra aller dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21h00. La séance est suivie d'un apéritif de fin de présidence.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

G. Pasche

C. Dind